



Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise, veut déposer une proposition de loi visant à supprimer la clause de conscience spécifique à l'IVG.

Dans son communiqué publié jeudi 27 septembre, la sénatrice estime que la suppression de cette clause de conscience, permettrait « *d'adresser un message fort aux adversaires de l'IVG et à la société* ».